10

Le risque maladie en France

Les prestations du risque maladie s'élèvent à 196,1 milliards d'euros en 2014 (tableau 1). Ces dépenses sont constituées (*cf.* annexe 3) :

- des soins pris en charge par l'assurance maladie et par l'État, délivrés en ville et en établissements de santé, qui s'élèvent à 148,7 milliards d'euros;
- des soins pris en charge par d'autres acteurs (fonds CMU, mutuelles, institutions de prévoyance et Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières [CAMIEG]), qui représentent 21,9 milliards d'euros;
- des prestations médico-sociales en direction des personnes âgées¹ et des personnes toxicomanes ou alcooliques pour 8,8 milliards d'euros;
- des dépenses au titre du remplacement temporaire de revenu (indemnités journalières, maintien de salaire...), soit 11,8 milliards d'euros;
- des autres prestations (prestations extra-légales d'employeurs, prestations de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux [ONIAM], actions de prévention, action sociale des caisses...), qui s'élèvent à 4,8 milliards d'euros.

85 % des prestations sont assurées par les régimes d'assurance sociale et le secteur public hospitalier

L'ensemble des administrations publiques assure le versement de 86,6 % des prestations relevant du risque maladie. Parmi elles, les régimes d'assurance sociale et du secteur public hospitalier assurent à eux seuls plus de 85 % du total de ces prestations.

Les régimes privés servent 13,4 % des prestations du risque maladie. Parmi eux, les mutuelles et institutions de prévoyance² occupent une place croissante dans le financement du risque maladie depuis 1990. Néanmoins, en 2014, leur part dans le financement global diminue de 0,3 point pour s'établir à 11,2 %, en lien notamment avec la baisse des remplacements de revenus temporaires servis par ces régimes et la stabilité de certaines dépenses (optique, prothèses, matériels, pansements... – cf. l'ouvrage Les dépenses de santé en 2014).

Une légère accélération des dépenses du risque maladie en 2014

Depuis le début des années 1990, la part des dépenses du risque maladie dans le PIB a augmenté de 1,8 point, passant de 7,2 % à 9,0 % entre 1990 et 2012. Après une relative stabilité entre 2009 et 2012, la part de ces dépenses dans le PIB s'accroît de 0,1 point en 2013 et en 2014 (graphique 1 et fiche 6).

En effet, les dépenses relatives au risque maladie augmentent de 2,6 % en 2014, après +2,2 % en 2013, soit des rythmes de croissance sensiblement plus rapides que celui du PIB à prix courant (+1,2 % en 2014, après +1,4 %).

Les soins pris en charge par l'assurance maladie et par l'État, qui représentent plus de 75 % de la dépense de ce risque et contribuent pour 85 % à la croissance globale (graphique 2), ont progressé de +2,9 % en 2014, après +2,3 % en 2013. Parmi ceux-ci, les prestations de soins effectuées en ville ont augmenté de 2,9 % en 2014 (après +2,7 % en 2013). La dépense de soins de ville est principalement portée en 2014 par un plus grand dynamisme des dépenses de médicaments. En effet, la rétrocession hospitalière³ a été marquée par l'arrivée de nouveaux traitements contre le virus de l'hépatite C qui ont généré une dépense supplémentaire estimée à 1,1 milliard d'euros en 2014.

Après deux années de baisse, les indemnités journalières (IJ) versées par les régimes d'assurance sociale au titre de la maladie et des AT-MP progressent de 4,0 % et contribuent pour près de 8 % à la croissance globale. Malgré une épidémie de grippe moins marquée qu'en 2013, les volumes des IJ reprennent en 2014. Cette hausse est notamment à rapprocher des effets de la mise en œuvre de mesures nouvelles (assouplissement des conditions d'ouverture de droits aux IJ de longue durée, création d'IJ « maladie » pour les exploitants agricoles...).

Les prestations médico-sociales, qui contribuent à hauteur de 6 % à l'augmentation globale, sont en hausse de 3,6 % (après +3,8 % en 2018). Les dépenses liées aux établissements pour personnes âgées, dépendantes ou non (EHPAD et EHPA), qui représentent près de 83 % de ce poste, progressent de +3,8 %.

Les soins de santé complémentaires, qui progressent de 8,0 %, contribuent pour 3 % à la croissance globale. Cette progression est imputable notamment à la hausse de 8,6 % des prestations maladie prises en charge par le fonds CMU. Cette augmentation est liée à la hausse du nombre de bénéficiaires de cette aide due au contexte économique dégradé et aux revalorisations des plafonds d'éligibilité à la CMU-C intervenues les 1ers juillet 2013 et 2014 (respectivement 8,3 % et 0,6 %).

À l'inverse, les soins pris en charge par les mutuelles et institutions de prévoyance diminuent de 0,2 % (après +2,6 % en 2013) et minorent de 1 % la croissance globale du risque maladie en 2014. Cette baisse, due au recul de 6,6 % des maintiens de salaires et compléments d'indemnités journalières, est liée à un transfert de portefeuille du secteur mutualiste vers celui des sociétés d'assurance, extérieur au champ de la protection sociale.

- 1 Les prestations médico-sociales en faveur des personnes handicapées sont classées en santé au sein du risque invalidité (fiche 11).
- 2 Hors sociétés d'assurances, non prises en compte dans les CPS, par cohérence avec les conventions de comptabilité nationale (annexe 1).
- 3 Il s'agit de la vente de médicaments par les pharmacies hospitalières à des patients non hospitalisés.

Tableau 1 Montant et évolution des dépenses du risque maladie par grand poste

Montants en milliards d'euros, évolutions en %

		2010	2011	2012	2013	2014	14/13
	Administrations publiques	153 728	156 992	161 114	164 833	169 759	3,0
	Soins de santé maladie pris en charge par l'assurance maladie et l'État*	134 694	137 493	141 301	144 558	148 729	2,9
Public	Prestations maladie complémentaires**	1 698	1 685	1 668	1 888	2 040	8,0
	Indemnités journalières ***	9 315	9 573	9 467	9 431	9 811	4,0
	Prestations médico-sociales (hors personnes handicapées)	7 407	7 721	8 186	8 496	8 799	3,6
	dont EHPA et EHPAD	6 145	6 422	6 814	7 029	7 299	3,8
	dont Services de soins infirmiers à domicile	1 207	1 266	1 344	1 420	1 453	2,3
	Autres (action de prévention, action sociale des caisses)	612	519	493	459	381	-17,0
Privé	Mutuelles et institutions de prévoyance	20 040	20 714	21 365	21 924	21 883	-0,2
	Maintien de salaire / complément d'indemnités journalières	1 737	1 840	1 977	2 114	1 974	-6,6
	Remboursements des mutuelles et institutions de prévoyance	18 303	18 874	19 388	19 810	19 909	0,5
	Autres sociétés financières et non financières (SF et SNF)****	4 627	4 463	4 526	4 442	4 458	0,4
	Maladie	178 395	182 169	187 005	191 199	196 100	2,6

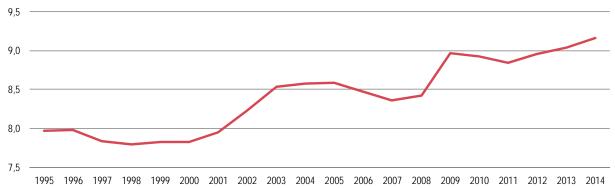
^{*} Ce poste de dépense recouvre les soins délivrés en ville et en établissement de santé.

Note > Le périmètre du risque maladie a été modifié par rapport à l'édition précédente des comptes de la protection sociale : il intègre désormais les soins de santé liés aux risques maternité et AT-MP ainsi que les indemnités journalières AT-MP (*cf.* annexe 1 pour plus de détails).

Source > DREES-CPS.

Graphique 1 Évolution du risque maladie sur longue période

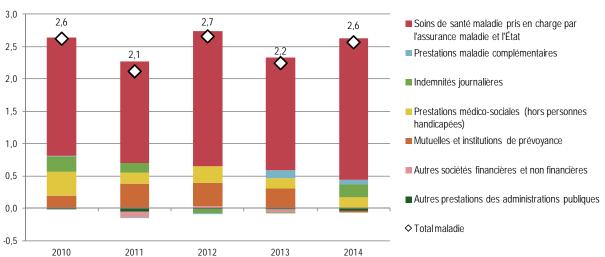
En % du PIB



Note > Le ressaut de la part des soins dans le PIB observé en 2009 est dû à la contraction exceptionnelle du PIB cette année-là. **Sources >** DREES-CPS, INSEE-CNA.

Graphique 2 Évolution globale du risque maladie et contributions des différents postes de dépenses

Évolutions en %



Source > DREES-CPS.

^{**} Soins de santé pris en charge par la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG) et le fonds CMU.

^{***} IJ pour maladie et AT-MP, y compris congés maladie de longue durée des agents de l'État.

^{****} Comprend principalement les prestations extra-légales d'employeurs.